Certifié conforme à l'original

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 46 du 9 novembre 2017

TEXTE SIGNALE

DÉCRET N° 2017-1514

modifiant le décret n° 88-490 du 2 mai 1988 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires civils et des ouvriers du ministère de la défense employés à des travaux de déminage et de dépiégeage.

Du *30 octobre 2017*

MINISTÈRE DES ARMÉES.

DÉCRET N° 2017-1514 modifiant le décret n° 88-490 du 2 mai 1988 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires civils et des ouvriers du ministère de la défense employés à des travaux de déminage et de dépiégeage.

Du 30 octobre 2017

NOR A R M H 1 7 1 7 3 0 4 D

Texte modifié :

Décret n° 88-490 du 2 mai 1988 (BOC, p. 2531 ; erratum BOC, 1994, p. 464 ; BOEM 254-0.1.3.6, 255-0.2.10, 420-0.6).

Texte abrogé :

A compter du 2 novembre 2017 : Décret du 15 mai 1984 (BOC, p. 4312 ; BOEM 420-0.6) modifié.

Référence de publication : JO n° 256 du 1er novembre 2017, texte n° 9 ; signalé au BOC n° 46/2017.

JORF n° 256 du 1er novembre 2017, texte n° 9